

**Procès-Verbal du Conseil Communautaire
Du 26 septembre 2024
à 20h au Siège de la Communauté de Communes du Pays d'Urfé**

Étaient présents : ROUX Lorraine, MEUNIER Ingrid, LABOURE Charles, PRAS Séverine, PONCET Didier, LOIZZO Laurent, ESPINASSE Patrice, GOUTORBE Stéphane, PEURIERE Jean-Hervé, CHAUX Michel, BARLERIN Emmanuelle, VIETTI Dominique, COMPAGNAT Michel DAUSSY Michael, MOISSONNIER Clément, CROZET Guy, CHABRE Michel, CAZORLA Dominique, CHABRIER Alexandre, MONAT Pascale, LUGNE Isabelle.

Étaient présents pour les services de ALEC 42 et du SIEL TE : CHABERT Alexandre, BRAKEL Suzanne.

Était présent pour les services de la CCPU : AVRARD Emmanuel.

Absents ayant donné procuration : CLEMENCON Thierry, ROYER Jean-Paul.

Absents excusés : BATTANDIER Maud, BRUEL Laurent, PEREZ Gérard, SIETTEL Thomas.

Ordre du Jour :

Séance publique :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juillet 2024 ;
- Présentation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;
- Destination Grand Air ;
- Roannais Tourisme / Avenant à la convention ;
- Conditions d'occupation du local DORON ;
- Région / convention de cession du minibus ;
- Modification de la régie co-working ;

Séance de travail :

-Interventions et questions diverses :

- Réception des travaux de voirie ;
- Etude transfert de la compétence assainissement et eau potable ;
- Recrutement au sein des services de la CCPU ;
- Démission de Mme BATTANDIER ;
- Commission OM ;
- Avancement Etude CTG ;
- Fonctionnement des lignes de bus ;
- Agrivoltaïsme ;
- Départ du D. LACOUR et du D. VIALARD.

Séance publique :

- 1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juillet 2024 :

M. COMPAGNAT et Mme VIETTI étant absents lors de la dernière séance du Conseil Communautaire, ils décident de s'abstenir.

Le Procès-verbal est validé sans autre observation.

2/ Présentation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) :

M. LABOURE rappelle à l'assemblée que la CCPU a décidé de se lancer dans la mise en place d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial avec le concours méthodologique du SIEL TE et de l'ALEC 42.

Il rappelle que le PCAET est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet aux collectivités de se saisir des enjeux de transition énergétique et écologique, et d'initier une dynamique locale sur ces sujets.

M. LABOURE rappelle que la CCPU a organisé un travail collégial en associant les élus communaux et intercommunaux autour de 5 séminaires pour l'élaboration de ce projet. (3/10, 10/10, 28/11, 5/12, 4/06)

En moyenne, c'est une vingtaine d'élus locaux qui ont participé à chaque séminaire.

M. LABOURE invite Mme BRAKEL (ALEC 42) et M. CHABERT (SIEL TE) à présenter le programme d'actions du PCAET issu du travail de concertation.

Mme BRAKEL rappelle que ce dispositif est mis en place pour une durée de 6 ans et a pour objet de contribuer aux objectifs de la loi transition énergétique (TECV).

Elle indique que cette démarche est obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants, et qu'elle peut être menée de façon volontaire par les intercommunalités de population moindre comme c'est le cas à l'échelle de la CCPU.

M. CHABERT rappelle les différentes étapes suivies pour aboutir à la proposition du programme d'actions :

- L'établissement du diagnostic de territoire
- La définition des enjeux et des objectifs à la maille de la CCPU ;
- La définition d'un programme d'actions transversal.

Après avoir brièvement présenté une synthèse du diagnostic et les enjeux identifiés pour le territoire, Mme BRAKEL et M. CHABERT exposent le détail des 30 actions identifiées.

Après avoir répondu aux questions de l'assemblée, les membres du Conseil Communautaire remercient Mme BRAKEL et M. CHABERT pour cette intervention et plus généralement pour la qualité du travail réalisé.

M. LABOURE rappelle que la validation du programme d'actions sera soumise à l'approbation de l'assemblée communautaire lors de la prochaine séance du Conseil pour permettre aux délégués de s'approprier ce dossier et d'obtenir des précisions sur certains sujets le cas échéant.

3/ Destination Grand Air :

M. LABOURE expose que « Destination grand air » est un projet porté par 7 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui ont l'ambition de constituer le plus grand Espace VTT de France avec plus de 156 circuits et 3 900 km de sentiers balisés de tous niveaux répartis sur un espace inscrit entre les villes de Lapalisse, Vichy, Thiers, Ambert et Roanne.

Cet espace VTT-FFC s'est construit à partir du dynamisme du tissu associatif local et de la volonté des élus locaux de les accompagner dans ce projet.

Le périmètre du projet est situé en moyenne montagne et constitue un terrain de jeux varié avec de nombreux niveaux de difficultés susceptibles de plaire à un grand nombre de vététistes.

Après une première phase d'étude d'opportunité, les EPCI ont décidé de s'associer pour la structuration et la mise en œuvre de ce projet selon 3 axes :

- Axe 1 : Mettre en place une gouvernance dédiée
- Axe 2 : Offre « Garantir la Promesse client »
- Axe 3 : Marketing « Formuler la promesse client »

Pour la suite du projet, il est proposé à l'assemblée de participer à un nouveau groupement de commandes avec les autres EPCI associés pour passer un nouveau marché de prestations de services relatif au recrutement d'un assistant à Maitrise d'ouvrage chargé notamment :

- D'accompagner dans l'animation de la gouvernance et l'évaluation du plan d'actions triennal,
- D'accompagner sur des missions spécifiques par de l'assistance à maitrise d'ouvrage et la réalisation opérationnelle de certaines des actions du plan,
- De mettre en place un observatoire du vélo.

Au niveau financier ce nouvel engagement se traduirait comme suit :

- Dépenses prévisionnelles Axe 1 : 5 857€ /an /territoire pendant 3 ans (clé de répartition Roannais Agglomération / CCPU à valider) * ;
- Dépenses prévisionnelles Axe 2 : 35 530€ pour les travaux d'aménagement d'une « porte d'entrée secondaire sur le territoire » à charge de la CCPU.
- Dépenses prévisionnelles Axe 3 : 6 897€ /an/ territoire pendant 4 ans à charge de Roannais Tourisme.

**Pour les dépenses engagées au titre de l'axe 1, et suite aux négociations intervenues, Roannais Agglomération ferait l'avance des deux parts dévolues au territoire Roannais (Agglo + CCPU) et la CCPU participerait forfaitairement à hauteur de 2000€/an pendant 3 ans pour cette prestation au titre des dépenses engagées sur l'axe 1.*

Cet engagement ferait l'objet d'une convention de partenariat spécifique avec Roannais Agglomération qui sera soumise prochainement à l'assemblée.

Concernant l'implantation de la porte d'entrée secondaire sur le territoire de la CCPU, M. CHAUX indique qu'il serait pertinent d'étudier l'implantation de cet équipement sur la commune de Les Salles au regard de sa proximité de l'entrée d'autoroute.

Suite au débat, cette proposition est validée à l'unanimité par l'assemblée communautaire.

4/ Roannais Tourisme / Avenant à la convention :

M. LABOURE rappelle que l'association Roannais Tourisme, préexistante, a été choisie par les EPCI pour être le support d'un office de tourisme commun.

Une convention d'objectifs a été signée le 7 février 2022 pour définir les missions et objectifs de l'Office de Tourisme Roannais Tourisme pour la période 2022-2024.

Cette convention initiale a été conclue pour trois ans (2022-2024). Il a été proposé par l'assemblée délibérante de Roannais Tourisme, en date du 25 mai 2024, de prolonger sa durée sur la période 2025-2026.

Aussi, il convient aujourd'hui de fixer par avenant le terme de la convention d'objectifs de la Communauté de Communes du Pays d'Urfé au 31 décembre 2026.

Cette proposition est validée à l'unanimité par l'assemblée communautaire.

5/ Conditions d'occupation du local DORON :

M. LABOURE rappelle que la start-up UGO occupe la partie tertiaire du bâtiment acquis par la CCPU auprès de la SARL « les confituriers du Vieux Chérier ».

Suite aux travaux d'aménagements engagés par la CCPU au printemps 2024, l'alimentation électrique de la partie tertiaire a été dissociée du réseau qui alimente le reste du bâtiment avec l'installation d'un compteur distinct.

La société UGO a ainsi souscrit son propre abonnement auprès de son fournisseur.

Dès lors, la provision sur charges demandée à la société UGO doit être révisée pour prendre en considération ces nouveaux éléments.

Au vu de ces éléments, il est proposé de modifier la provision sur charge du contrat de location par avenant selon les modalités suivantes :

- provision sur charge d'un montant de 50€ par mois au lieu de 300€ initialement dès le mois d'octobre 2024 ;

Le compte sera soldé une fois l'an et donnera lieu à régularisation au vu des dépenses effectivement réalisées.

Cette proposition est validée à l'unanimité par l'assemblée communautaire.

6/ Région / convention de cession du minibus :

M. LABOURE rappelle que la Région a été désignée autorité organisatrice de la mobilité (AOM) afin de conserver une cohérence dans le développement des mobilités, éviter un émiettement de la compétence et assurer une coordination des initiatives.

La CCPU a signé une convention de coopération en matière de mobilités avec la Région le 03 juin 2021 pour permettre à la collectivité de développer des actions en proximité sans avoir à porter les problématiques les plus lourdes (transports interurbains, transports scolaires...).

Cette délégation de compétence porte notamment sur les thématiques identifiées dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (mobilités solidaires, covoiturage, mobilité verte...)

Dans le cadre de cette convention, la Région a fait l'acquisition à ses frais d'un véhicule STELLANTIS – EXPERT électrique 9 places d'une valeur comptable de 37 300.54€ HT soit 44 760.65€ TTC.

Conformément au partenariat engagé, la Région propose de céder ce véhicule à titre gratuit à la CCPU afin de le mettre à disposition des acteurs associatifs du territoire.

La durée d'amortissement du véhicule est de 5 années conformément au règlement budgétaire et financier adopté par la Région.

La CCPU sera invitée à prendre possession du véhicule dans le courant du mois d'octobre.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à la réalisation de cette opération.

Cette proposition est validée à l'unanimité par l'assemblée communautaire.

7/ Modification de la régie co-working :

Afin de mieux s'adapter aux demandes des utilisateurs, M. LABOURE indique qu'il est nécessaire de faire évoluer les modalités de réservation du coworking.

Pour ce faire, la CCPU a demandé à la société UGO d'opérer des modifications sur l'application URFEKO et sur le site URFEKOWORK. Ces modifications sont applicables depuis le 5 septembre dernier.

Il convient également d'intégrer des modifications à la régie de recettes pour proposer de nouvelles prestations aux utilisateurs du coworking :

-Location d'un emplacement dans l'espace de coworking :

-6 € TTC la demi-journée (forfait 20 copies incluses) ;

-10 € TTC la journée (forfait 40 copies incluses) ;

-150 € TTC le mois (forfait 400 copies incluses) ;

-Location de la salle de réunion configuration 8 personnes à la demi-journée : 30€ TTC - 60€ TTC la journée

-Location de la salle de réunion configuration 16 personnes : 50€ TTC la demi-journée - 100€ TTC la journée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

Séance de travail :

9 / Interventions et questions diverses :

Réception des travaux de voirie :

M. PONCET rappelle le calendrier établi pour la réception des travaux de voirie.

Il invite également les communes à compléter le calendrier transmis par Mme BLANCO concernant les RDV de préparation du programme 2025.

Etude transfert de la compétence assainissement et eau potable :

M. LABOURE rappelle à l'assemblée que suite à la réunion du 23 septembre, le scénario d'une prise de compétence par le syndicat de la Bombarde sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil Syndical programmé le 8 octobre prochain.

M. ESPINASSE regrette que la demande exprimée par les représentants de la CCPU concernant une étude approfondie du « scénario Roannaise de l'eau » n'ait pas été réalisée par le prestataire.

Cette observation est partagée par plusieurs membres de l'assemblée.

M. LABOURE indique que cette requête a été formulée à plusieurs reprises auprès de KPMG mais qu'elle est restée sans suite. Il regrette également que ce complément n'ait pas été produit dans la mesure où cet élément est de nature à créer une suspicion concernant le travail engagé par les EPCI.

Recrutement au sein des services de la CCPU :

M. LABOURE informe ses collègues des derniers mouvements au sein des effectifs de la CCPU :

- Remplacement de M. SOTTON pendant son congé maladie par M. Julien BENARD depuis fin août.
- Remplacement de Mme MOLLE pendant son congé maladie par Mme Claire JEAMPIERRE à partir du 23 septembre.

Démission de Mme BATTANDIER :

M. LABOURE indique qu'il a été destinataire du courrier de démission de Mme BATTANDIER.

Il informe l'assemblée que le nouveau délégué communautaire représentant la Commune de Champoly sera installé dans ses fonctions lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Commission OM :

Mme ROUX annonce la tenue d'une commission OM le 14 octobre prochain pour traiter notamment des modalités de mise en œuvre de la redevance spéciale.

Avancement Etude CTG :

Mme PRAS indique que les ateliers de travail se sont déroulés entre le 17 septembre et le 26 septembre.

Elle rappelle que la réunion de restitution de ce travail avec élus des deux EPCI et le cabinet RCC est programmée le 30 septembre à la CCVAI de 18h30 à 20h30.

Fonctionnement des lignes de bus :

M. LABOURE indique qu'au vu des nombreux problèmes constatés dans le fonctionnement des lignes de bus, les services de la CCPU ont contacté leurs homologues de la Région pour tenter d'apporter des solutions aux problèmes soulevés.

Agrivoltaïsme :

Mme BARLERIN interroge ses collègues concernant la conduite à tenir pour ce type de projet.

M. LABOURE expose que la Chambre d'Agriculture s'oppose à ce type de projet pour le moment.

M. ESPINASSE témoigne que ces projets font l'objet d'un avis défavorable systématique lorsqu'ils sont examinés en CDPNAF.

Mme MEUNIER indique que le projet situé à proximité du bourg de Champoly devrait se réaliser malgré les réserves exprimées par la commune.

Départ du D. LACOUR et du D. VIALARD :

Mme BARLERIN indique que les deux médecins ont informé les professionnels de santé du secteur de leur prochain départ.

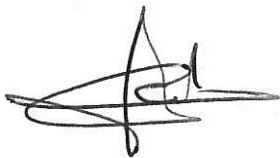
M. LABOURE indique que le D. LACOUR a confirmé cette information à la CCPU. Il ajoute que cette décision semble motivée notamment en raison de l'organisation des gardes qui est très contraignante pour les médecins du secteur.

Mme BARLERIN indique que les professionnels de santé vont se réunir prochainement pour échanger sur la conduite à tenir et les actions pour rechercher de nouveaux médecins.

M. LABOURE demande que les services de la CCPU soient associés à ce travail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Président,
Charles LABOURE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS D'URFÉ
" Maison du pays d'Urfé "
42430 ST-JUST-EN-CHEVALET

Le secrétaire de séance,
Séverine PRAS

